
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société coopérative, par correspondance

tenue le 26 octobre 2020 à la CNAV, Cernier

Président : Marc Frutschi

Présents : Stéphane Rosselet (vice-président), Steven Siegenthaler (CNAV)

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2019
2. Rapport du président et des activités
3. Rapports financiers : a. comptes 2019
b. des vérificateurs de comptes
c. budget 2020
4. Élections statutaires : a. du comité
b. du président
c. du vice-président
d. du secrétaire
e. du vérificateur des comptes suppléant
f. de l'organe de révision

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2019

Le Procès-verbal était disponible sur le site internet de la CNAV. Il est accepté par 55 voix, 0 contre et 5 abstentions.

2. Rapports du président et des activités

L'année 2019 s'est soldée par un bilan d'abattage de 1'105 tonnes. Toutefois, le principal dossier de l'année 2019 s'est trouvé être en lien avec la législation en matière de protection des animaux. En effet, notre abattoir a été victime d'une dénonciation de la part de la Protection suisse des animaux (PSA) en juin 2019. Avant cette date, les mesures d'hygiène étaient notre principale préoccupation, mais depuis cet événement, la protection des animaux a soudain pris une grande importance. Sur la base de cette dénonciation, le SCAV a effectué des contrôles dans notre établissement et déterminé par la suite un grand nombre d'exigences, conditions sine qua non en vue du maintien de nos activités, par le biais d'une demande de mise en conformité. D'importantes modifications de nos installations et des adaptations de nos pratiques ont ainsi été exigées.

Cette demande a été prise très au sérieux par le comité et des mesures ont été mises en place afin de répondre à ces demandes. Ainsi, fin 2019, le processus et les installations d'abattage des porcs ont été totalement remodelés. Nous rencontrons également des difficultés au niveau de l'abattage des bovins, du fait de la taille variable des animaux. Des modifications ont été apportées à la cage de contention des bovins et une procédure pour les animaux de petite taille a été instaurée, en consultation du SCAV. Il est à relever qu'il n'existe pas de matériel sur le marché qui puisse répondre à nos besoins. Les modifications consenties ont permis d'améliorer la réussite et la sécurité de l'abattage des gros bovins et des veaux.



Case postale 95 / les Barres
2316 Les Ponts de Martels
Tél 032 /937 11 70
Fax 032 937 11 73

En outre, le SCAV a mis à disposition de l'abattoir M. Michel Schmitt, Inspecteur des viandes retraité, afin de nous coacher. M. Schmitt s'est rendu régulièrement à l'abattoir lors des abattages et a mis à jour les règlements concernant la livraison, la mise en étable et la mise à mort des animaux. Les investissements évoqués ci-dessus se sont répercutés sur nos finances. En septembre 2019, il est devenu évident que la situation devenait difficile et avons décidé de solliciter des dons. Cette campagne a permis de récolter Fr 25'000.-. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont répondu à cette demande.

Malgré cela, le résultat 2019 n'est pas satisfaisant. Le bénéfice avant amortissement et intérêts de Fr 78'000.- est insuffisant pour assumer nos charges financières. C'est pourquoi le comité a, après examen approfondi de la situation financière, abouti à la conclusion que seule une hausse de nos tarifs de 5ct par kg était à même d'assainir notre situation financière.

Finalement, la charge administrative s'accroissant sans cesse, celle-ci ne peut plus reposer uniquement sur notre gérant actuel. Afin d'améliorer le suivi administratif, le comité prévoit de solliciter la CNAV pour nous mettre à disposition une personne prenant en charge différents dossiers administratifs.

Le comité et la gérance de l'abattoir travaillent d'arrache-pied afin de stabiliser la situation et de maintenir le savoir-faire et la capacité d'abattage dans notre canton.

3. Rapports financiers

3.a. Présentation des comptes 2018

Les comptes sont présentés par M. Alexandre Sahli. Ils sont acceptés par 58 voix, 0 contre et 2 abstentions.

3.b. Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par Mme Isabelle Matthey et M. Raphael Friedli, ainsi que par la Fiduciaire Deuber et Beuret SA. Leurs rapports sont acceptés par 59 voix, 0 contre et 1 abstention.

3.c. Budget 2020

Le budget 2020 est présenté par M. Alexandre Sahli. Il est accepté par 58 voix, 0 contre et 2 abstentions.

4. Elections statutaires

4.a. Du comité

Messieurs Marc Frutschi, Stéphane Rosselet, Armin Eigenmann, Olivier Montandon, Didier Barth, Pascal Truong et Jean-Marc Robert sont sortants. Pour les remplacer, Messieurs Marc Frutschi, Stéphane Rosselet, Armin Eigenmann, Olivier Montandon, Didier Barth et Pascal Truong sont candidats. Leur élection est approuvée à l'unanimité.

4.b. Du président

M. Marc Frutschi est candidat à sa propre succession. Son élection est approuvée par 59 voix, 0 contre et 1 abstention.

4.c. Du vice-président

M. Jean-Marc Robert est sortant. Pour le remplacer, M. Stéphane Rosselet est candidat. Son élection est approuvée à l'unanimité.

4.d. Du secrétaire

M. Armin Eigenmann est candidat à sa propre succession. Son élection est approuvée à l'unanimité.



Case postale 95 / les Barres
2316 Les Ponts de Martels
Tél 032 /937 11 70
Fax 032 937 11 73

4.e. Du vérificateur des comptes suppléant

Mme Isabelle Matthey est sortante. Pour la remplacer, M. Médéric Mesko est candidat. Son élection est approuvée à l'unanimité.

4.f. De l'organe de révision

La Fiduciaire Deuber & Beuret SA est candidate à sa propre succession. Son élection est approuvée par 59 voix, 0 contre et 1 abstention.

Procès-verbal

Le Président

Steven Siegenthaler

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Siegenthaler', written over a horizontal line.

Marc Frutschi

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Frutschi', written over a horizontal line.